**N° 5607**

**PROJET DE LOI**

**portant création d'un lycée à Belval**

M. John CASTEGNARO, Rapporteur

\* \* \*

**Objet du projet de loi**

Le projet de loi entend créer un lycée sur le site d’Esch-Belval. L’offre scolaire du nouveau lycée comprendra la division inférieure de l’enseignement secondaire, le régime préparatoire et le cycle inférieur de l’enseignement secondaire technique, ainsi que certaines formations des cycles moyen et supérieur de l’enseignement secondaire technique.

Le nouveau lycée accueillera quelque 1.500 élèves, répartis sur 80 classes, dont 66 fonctionneront à plein temps. Il est estimé que le lycée comptera environ 171 enseignants auxquels viendront s’ajouter 37 membres du personnel administratif, employés et ouvriers.

L’ouverture du lycée est prévue pour le mois de septembre 2010.

Certaines classes qui fonctionnent actuellement au Lycée technique d’Esch seront transférées au nouveau lycée dès son ouverture.

**Travaux en commission parlementaire**

La Commission de l’Education nationale et de la Formation professionnelle a analysé une première fois le texte du projet de loi lors de sa réunion du 2 mai 2007. Au cours de sa réunion du 23 mai 2007, la commission a examiné l’avis du Conseil d’Etat et l’avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics. Le présent rapport a été adopté le 13 juin 2007.